

DEPARTEMENT DU RHONE

INSCRIPTION EN COLLÈGE PUBLIC - NIVEAUX 5ème 4ème 3ème

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

Le représentant légal chez lequel est domicilié l'élève à la rentrée scolaire 2018 doit s'adresser directement à son collège de secteur défini par la carte scolaire (1), muni des pièces justificatives suivantes :

- une **demande écrite datée et signée** expliquant la situation en indiquant le nom, prénom, date de naissance, adresse, classe, langue(s) étudiée(s) de l'élève et un numéro de téléphone.
- les **3 derniers bulletins trimestriels/bilans périodiques** de l'année 2017 – 2018 (ou le dernier bulletin ou un bilan pour une demande en cours d'année scolaire 2018 -2019)
- un **justificatif de domicile (2)**
- Si les **parents sont séparés** : une copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant délivré par le juge aux affaires familiales. À défaut, deux demandes distinctes établies par chacun des parents avec une copie entière du livret de famille.
- Si **l'enfant est pris en charge par un tiers**: une copie du jugement de délégation d'autorité parentale délivrée par un juge aux affaires familiales.
- Toute autre pièce justifiant une situation particulière (notification MDMPH ...)

Tout problème d'inscription sera signalé par le collège à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône.

- (1) La carte scolaire est consultable sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône :
<http://www.ac-lyon.fr/dsden69>
Rubrique « vie de l'élève », « affectation et orientation », carte scolaire 2nd degré RS 2018
- (2) Le ou les justificatifs de domicile à produire doivent être datés de moins de 3 mois et établis au nom du représentant légal :
 - dans les cas d'emménagements récents : le contrat de location (bail complet daté et signé), ou titre de propriété daté, signé, avec la description de l'habitation et l'assurance habitation
 - dans les autres cas : une quittance de loyer émise par une société immobilière ou un relevé de charges de copropriété ou une facture énergie ou fluide (ou un échéancier)